

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE FLOREFFE

Séance plénière du 04/11/2014

Compte rendu

Présents

CLDR (17) : Dominique Adam, Frédéric Baelen, Marie-Françoise Baudson, André Bodson, François-Xavier Carlier, Jules D'Alvise, Donatienne de Ruelle, Christian Dominique, Georges Duquet, Francis Fortemaison, Frédéric Jeandrain, Anita Lepape, Michelle Mabile, Claudy Noel, Paulette Pierard, Claude Pirotte, Hanzel Van Muylder, Vincent Weets.

Agora : Benoît Baudrier, Amandine Sente

FRW (animation et secrétariat) : Marie Burette, Dimitri Phukan

Administration communale de Floreffe : Pierre Lemoine

Excusés (8): Cédric Anbergen, Pascale Courtois, Jean-Philippe Dave, Etienne de Dorlodot, Madeleine Delval, Monique Dobrange Gustin, Dominique Moroni, Martine Neles, René Pynnaert.

Points à l'ordre du jour

1. Agenda
2. Approbation des fiches projet du lot 1
3. Présentation des fiches projet des lots 2 et 3
4. Divers

Annexe :

- Présentation des fiches projets des lots 2 et 3
-

1. Agenda**➔ PROCHAINE RÉUNION DU GA PATRIMOINE**

Mardi 25/11 à 19h30 (Administration communale)

➔ CLDR : APPROBATION DES LOTS 2 ET 3, PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE ET CHOIX DE LA PREMIÈRE DEMANDE DE CONVENTION

Mercredi 26/11 à 20h (Salle communale)

➔ CLDR : APPROBATION DU PCDR

Mardi 16/12 à 20h (Salle communale)

2. Approbation des fiches projet du lot 1

Les Fiches projets du lot 1 ont été présentées et commentées lors de la dernière réunion. Depuis, certaines fiches ont encore un peu évolué :

- La FP 1.1 : Cette fiche reprenant le réaménagement du centre pourrait être scindée en deux fiches distinctes dans deux lots différents reprenant deux phases (deux projets) différentes et bien distinctes du réaménagement.
- La FP 2.7 (développement d'une offre touristique complète pour le site de l'abbaye) est intégrée dans la FP 1.7 (création d'une structure coupole pour le site de l'abbaye). Le développement touristique sera assez logiquement une des missions de la future coupole.

Remarques de la CLDR :

Un membre de la CLDR a réagi à la fiche projet 1.10 (réaliser une signalétique touristique) par e-mail. Il réaffirme l'importance de garder un réseau de sentiers bien développés et de ne pas systématiquement supprimer les sentiers non-utilisés. Il s'agit d'un malentendu. La FP ne prévoit aucune suppression de sentiers. Par contre, cela avait été évoqué dans les GT sans être retenu. Cela est retranscrit dans la FP pour rappeler la filiation des projets.

N'ayant pas d'autres remarques, la CLDR décide **d'approuver les FP du lot 1.**

3. Présentation des fiches projet des lots 2 et 3

Le bureau agora a présenté les fiches projets retenues en lots 2 et 3. Chaque membre a reçu un carnet reprenant ces projets ainsi que leur description (voir annexe)

Premièrement agora indique les petits changements ayant eu lieu dans la programmation depuis la dernière CLDR (fusion de certaines fiches, changement de lots, adaptations...)

La CLDR a ensuite eu l'occasion de pouvoir poser ses questions et émettre ses remarques fiche par fiche:

Lot 2

• **FP 2.1 : Revitaliser les cœurs de vie – Franière**

- Vu que cette FP concerne l'ancienne place communale, il faudrait le spécifier dans l'intitulé pour ne pas laisser croire qu'on va travailler sur tout le centre de Franière.
- Il faudra aussi réfléchir un jour sur le lien entre la Place de la gare, le parc du centre culturel et le futur lotissement programmé (Matexi). Ceci devrait être intégré dans la fiche 3.3 (réaménager la place de la gare à Franière).

• **FP 2.2 : Créer une maison de village à Buzet**

- Si l'école vient à déménager, les aménagements spécifiques (zone 30 barrières spéciales,...) déménageront avec elle. Il faudra donc prévoir l'aménagement des abords de la maison de village.
- L'école devra sans doute garder des locaux dans les bâtiments.
- Le terme « maison de village » peut être trompeur. Il peut juste s'agir d'un local, la maison de village ne doit pas être obligatoirement un bâtiment dans sa totalité.

- **FP 2.3 : Initier une dynamique collective avec les jeunes de la commune**
 - /
- **FP 2.4 : Réaliser un atelier rural**
 - Pourquoi cette fiche est-elle reprogrammée en lot 2 plutôt qu'en lot 1 ?
 - On ne peut pas actuellement définir un lieu d'implantation. Même si certains bâtiments semblent se libérer, aucune certitude ne permet de se fixer sur un de ces lieux.
 - Le lot 1 étant déjà très fourni, il est important de pouvoir étaler les projets d'importance dans le temps.
 - Pour finir, aucune demande de la part d'éventuels occupants d'un atelier rural n'est actuellement identifiée, même si l'offre peut parfois stimuler la demande.
- **FP 2.5 : Améliorer les conditions d'implantation des entreprises**
 - /
- **FP 2.6 : Soutenir le dynamisme de l'économie locale**
 - /
- **FP 2.7 : Développer les activités sur le site de la dolomie**
 - Le périmètre en bleu sur l'illustration correspond aux propriétés communales
- **FP 2.8 : Développer un réseau de modes doux sécurisé et de qualité**
 - /
- **FP 2.9 : Promouvoir les atouts du vélo**
 - En ce qui concerne les entreprises, il est illusoire que la commune ou la CLDR « organise » des formations. Il vaut mieux indiquer qu'elles pourraient les « promouvoir ».
 - Il faudrait intégrer le vélo électrique dans la FP. En effet, ce dernier est en train de révolutionner le vélo et son image. C'est pourquoi il faudrait aussi penser aux vélos électriques, y compris dans les aménagements.
 - Les écoles organisent déjà beaucoup de choses, il vaut donc mieux inscrire dans la fiche « poursuivre les actions existantes » plutôt que de les « organiser » et réserver ce terme pour les nouveautés.
- **FP 2.10 : Valoriser l'eau et les zones humides et assurer leur qualité**
 - Il est indispensable de bien mettre en lumière le lien avec le PCDN qui mène également des actions dans ce domaine.
 - Les noues ne sont pas propriété communale.
 - Il faut remarquer que la Commune n'est pas compétente en matière d'assainissement des cours d'eau.
 - La liaison entre la place Roui Baudouin et le centre sportif est chère à tout le monde. Toutefois, ce cours d'eau (le Wéry) dépend de la Province. L'assainissement, lui, relève de la responsabilité des riverains.
- **FP 2.11 : Rénover la salle du cercle Saint-Etienne à Floriffoux**
 - C'est un beau projet mais un projet qui risque de coûter cher.
- **FP 2.12 : Améliorer et sécuriser l'accessibilité des écoles**
 - Il faut bien veiller à faire le lien avec la fiche 2.8 concernant le réseau mode doux.
- **FP 2.13 : Développer du logement public innovant**
 - /

Lot 3

- **FP 3.1 : Revitaliser les cœurs de vie – Buzet**
- /
- **FP 3.2 : Revitaliser les cœurs de vie – Sovimont**
- /
- **FP 3.3 : Réaménager la place de la gare à Franière**
- /
- **FP 3.4 : Revitaliser les cœurs de vie – Soye**
- /
- **FP 3.5 : Créer une maison de village pour le Lakisse**
- /
- **FP 3.6 : Aménager la Carrière du Flatô**
- /
- **FP 3.7 : Requalifier le site de la Glacerie**
- /
- **FP 3.8 : Construire une salle pour les grands événements**
- /
- **FP 3.9 : Créer une maison de village à Sovimont**
- /
- **FP 3.10 : Créer une maison de village pour l'entité de Franière (centre, quartier des Roches, quartier de Robersart, etc.)**
- /
- **FP 3.11 : Créer une maison de village flottante sur la Sambre**
- C'est également un beau projet mais qui risque de coûter cher dans sa conception comme dans son entretien et son fonctionnement.
- **FP 3.12 : Créer un espace de rencontre à Floriffoux – rue Sainte Gertrude (Eglise)**
- /
- **FP 3.13 : Renforcer et développer des infrastructures pour touristes**
- /

Remarques générales :

- La CLDR est fière des projets de son PCDR. Elle est heureuse de pouvoir très prochainement se pencher concrètement sur la mise en œuvre de ces projets une fois le PCDR approuvé.
- Il faut être bien conscient des contraintes budgétaires dans lesquelles s'inscrit ce PCDR. La capacité d'emprunt des communes ayant été revue à la baisse, la Commune compte beaucoup sur le PCDR et ses possibilités de subsides pour mener ses projets à bien.
- Le Développement rural complète toutes les autres sources de financement. Le taux de subside est le suivant :
 - Subside jusqu'à 60% pour les espaces publics jusqu'au palier de 500 000€.
 - Ensuite, le subside descend à 50%.

- Subside jusqu'à 80% pour d'autres projets jusqu'au palier de 500 000€. Ensuite le subside descend à 50%.
- Subside jusqu'à 90% pour un projet transcommunal. Les deux communes concernées doivent avoir un PCDR actif et au moins une des deux doit avoir le projet en question dans son PCDR.
- Le projet de réaménagement du centre va focaliser les attentions de manière assez importante dans les années à venir. Il sera néanmoins possible dans une certaine mesure de pouvoir mener différents projets de front, et ce grâce à la grande qualité de l'administration communale et à la professionnalisation des fonctions menées à bien depuis une dizaine d'années.

4. Divers

- Mise en ligne de la carte virtuelle reprenant les projets du PCDR : cette carte est sur le site internet de la Commune et reprend la localisation des différents projets du PCDR. La population peut non seulement consulter une brève description de chaque projet, mais aussi laisser avis et commentaires. Cette carte est accessible pendant un mois à dater de la conférence de presse annonçant l'opération du 14 novembre 2014.
<http://www.floreffe.be>
- Consultation d'une carte « papier » (poster) au service population de l'administration communale : la population peut également consulter une description de chaque projet et laisser des avis et commentaires.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Dimitri Phukan, Marie Burette.